

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux Novembre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DEJEAN Jean Paul, Maire.

**Présents :** BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Ariel, LAFFONT Jacqueline, PAGES Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm et DEJEAN Marie Pierre (Secrétaire de mairie)

**Excusé :** BALANSA Jean Louis

**Procuration :** Monsieur BALANSA a donné procuration à Monsieur Dejean.

**Secrétaire de séance :** Madame CARLES Monique.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 Septembre 2023.

### **1. DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME LORSQU'ILS CONCERNENT LE MAIRE**

DESIGNATION D'UN ADJOINT POUR SIGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME LORSQU'ILS CONCERNENT LE MAIRE

Le maire informe le conseil municipal qu'aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lorsqu'un maire est intéressé par un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Après délibération, le conseil municipal désigne Madame FOURNIÉ pour signer les documents d'urbanisme lorsque ceux-ci concernent le maire en son nom personnel ou comme mandataire.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 1

Ainsi fait et délibéré à Gabre, les, jour, mois et an ci-dessus.

### **2. LOGEMENT LA TOUR**

Monsieur BALANSA Gilbert ne reviendra pas dans le logement. Au 1<sup>er</sup> Décembre, Monsieur BALANSA André habitera à cette adresse. Il est à noter l'état défraîchi des volets en bois qui seront remis à neuf par Monsieur Mazet Fabrice, si ce dernier peut s'en charger.

Pour ce qui est du nettoyage et de la réfection de la toiture, ils seront effectués par l'entreprise MAFFRE. Le devis TTC de 3528€ a été validé à l'unanimité.

### **3. LOGEMENT LAS TERMES**

MODIFICATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL DE LAS  
TERMES AVEC LE GARAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du logement de Las Termes, nous a fait part de son départ et de la résiliation de son contrat de bail.

Il rappelle que le montant du loyer sans les charges est fixé à 650 € par mois, par délibération n°2022 -18 en date du 8 novembre 2022.

Il informe que les prochains locataires souhaitent la location du garage attenant. Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il veut demander une participation pour la location du dit, garage.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer de 25€.

Le prix du loyer mensuel sera donc de 675€ avec le garage, charges non comprises.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 1

Ainsi fait et délibéré à Gabre, les, jour, mois et an ci-dessus.

#### **4. ANIMAUX ERRANTS**

Des renseignements téléphoniques ont été pris auprès du refuge des Trois Bornes, à Pamiers (Refuge communautaire « Julie Cerny » 0561600333).

Pour bénéficier de leur service de fourrière, la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées doit donner son autorisation. Il en coûterait à la municipalité 248€ (2€ par habitant).

Cela concernerait uniquement les chiens, car le refuge ne prend plus en charge les chats errants, pour les municipalités. Il nous recommande l'Association Cosette à Montégut-Plantaurel.

Cette association mets en place des campagnes de stérilisation, afin de contenir la prolifération des chats. Elle accompagne les municipalités pour la capture des félins et pour obtenir des tarifs préférentiels en clinique vétérinaire. Celle du Plantaurel à Saint Jean de Verges propose des devis de 53€ pour la castration et 88€ pour l'ovariectomie.

Le formulaire d'aide de la fondation Brigitte Bardot, à remplir et envoyer en début d'année, permet aussi de pouvoir obtenir des bons gratuits. Le souci est que ces chats errants devenus « libres » sont reconduits sur les lieux du « trappage » -- si la prolifération est stoppée, les nuisances (conflits de territoires avec les autres chats, déjections...) demeurent.

Ces chats auront alors les mêmes droits que les chats domestiques, charge à la municipalité, qui en est alors responsable, d'en assurer les soins. Ainsi, après discussion et en attendant de prendre une décision, il est demandé de ne pas nourrir les chats errants sauf à vouloir les adopter.

#### **5. ASSOCIATION ENTRAIDES ARIZE LEZE**

Monsieur Eychenne Gilles raconte la naissance de cette association qui lutte contre la précarité alimentaire dans les vallées de la Lèze et de l'Arize, depuis sa création en 2018. Dans le droit fil des actions du secours catholique, complémentaire de la Croix Rouge, des Restos du Cœur, elle vit de dotations, subventions, fonds européen d'aides aux démunis. Et

pour augmenter sa trésorerie, elle organise des repas participatifs, kermesses et tombolas...

Le service social de la communauté des communes lui adresse les bénéficiaires.

Un des lieux de stockage est mis à la disposition de l'association, gratuitement par la municipalité du Mas d'Azil, au lieu-dit Clarette. Les paniers de denrées et de produits de première nécessité y sont retirés, le Mercredi. Campagne-sur-Arize et Le Fossat ont aussi, un local chacun. Les bénéficiaires adultes participent à hauteur de 2€50. De plus, l'association peut aider à financer des prises en charge extra-scolaire, la cantine...

Les magasins alimentaires participent de leurs invendus, les maraîchers de leurs surplus. Le budget transport est conséquent. (Des colis sont achetés par exemple à la Banque Alimentaire, certes à des prix compétitifs mais à Toulouse).

Gilles propose au Conseil Municipal de rencontrer la présidente, Madame Supéry ouverte au dialogue, ainsi que les bénévoles qui œuvrent au sein de l'association.

En fin d'exposé et après discussion, il pose la question :

--- soutenons-nous cette association ?

La réponse est positive pour six membres du conseil. Trois se sont abstenus et un, a dit non. (Gilles EYCHENNE, membre de l'association, s'étant retiré du vote)

Une subvention de la commune sera allouée dans le prochain budget 2024.

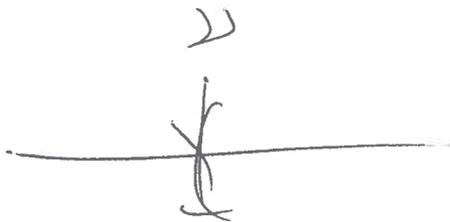
## QUESTIONS DIVERSES

### ⑩ le photocopieur

Le contrat de location du photocopieur arrive à terme en 2024.

Madame Dejean Marie Pierre nous informera de la suite de ses recherches quand elle aura reçu les devis d'un autre fournisseur. Louerons nous un photocopieur neuf, ou reconditionné ? Avec Axidoc ou une autre société, à suivre...

La secrétaire de séance,  
CARLES Monique



Le Maire,  
DEJEAN Jean Paul



Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le



ID : 009-210901278-20240118-P\_V\_02\_11\_2023-AR

